



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Eau et Biodiversité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## ARRÊTÉ

déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de  
restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Seulles et de ses affluents  
sur les communes de Moulins-en-Bessin, Lingèvres, Hottot-les-Bagues,  
Saint-Vaast-sur-Seulles et Tessel

LE PRÉFET DU CALVADOS,

**VU** le Code de l'Environnement, et en particulier les articles L.211-7, L.215-15 à L.215-18 et R.214-88 à R.214-104 ;

**VU** le Code des relations du public avec l'administration ;

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et en particulier les articles L.151-36 à L.151-40 ;

**VU** la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

**VU** l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 23 mars 2022 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 4 mars 2022 portant nomination de Monsieur Thierry CHATELAIN en tant que directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2024 donnant subdélégation de signature à Madame Emilie GORIAU, Monsieur Laurent TRAVERT, Monsieur Philippe Le ROLLAND et à Monsieur Paul COLIN ;

**VU** la délibération du syndicat mixte Ter'Bessin du 20 février 2024 autorisant le programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Seulles et ses affluents ;

**VU** la demande du 1<sup>er</sup> mars 2024 présentée par Monsieur le Président du syndicat mixte Ter'Bessin visant à obtenir la déclaration d'intérêt général relative au programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Seulles et ses affluents ;

**VU** l'absence d'observation de Monsieur le Président du syndicat mixte Ter'Bessin sur le projet d'arrêté préfectoral par courrier du 2 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le code de l'environnement soumet à Déclaration d'Intérêt Général (DIG) les travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion visant l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation du programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Seulles et ses affluents sur les communes de Moulins-en-Bessin, Lingèvres, Hottot-les-Bagues, Saint-Vaast-sur-Seulles et Tessel présente un caractère d'intérêt général en vertu des alinéas 1.2° et 1.8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** en conséquence qu'il y a lieu de déclarer d'intérêt général ce programme de restauration de la continuité écologique ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

#### **ARRÊTE :**

##### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet de l'arrêté**

Le programme pluriannuel de travaux présenté par le syndicat mixte Ter'Bessin sur les cours d'eau-du bassin de la Seulles a pour objectifs :

- le rétablissement de la continuité écologique (RCE),
- la restauration du fonctionnement hydromorphologique.

##### **ARTICLE 2 : Nature des travaux déclarés d'intérêt général**

Les travaux consistent à réaliser les opérations suivantes :

1) Remplacement d'ouvrages de franchissement busés par des ouvrages plus respectueux du milieu par différentes actions suivant la nature de l'obstacle, les enjeux et les usages :

- remplacement de l'ouvrage par un autre bien calé et de taille adaptée ;
- aménagement de l'ouvrage par une recharge granulométrique en aval de l'obstacle le rendant franchissable et/ou par la mise en place d'un kit de franchissement.

2) Equipement d'ouvrages difficilement remplaçables (buses importantes sous départementales, ponts/dalots) pour faciliter leur franchissement :

- passage PolyEthylène Haute Densité (P.E.H.D.) ;
- 3 types de passerelles : la passerelle à bétail, la passerelle bois-métal, le pont tablier ;
- portique (type PIPO) ;
- pont cadre.

3) Restauration hydromorphologique et la diversification d'habitats si les travaux de remplacement (points précédents) le permettent :

- remise en talweg et création de lit ;
- reméandrage ;
- diversification des faciès du lit.

4) Travaux préparatoires et annexes (débroussaillage/coupe végétation, tablier, bitume, retrait ancien ouvrage...) :

- intervention pour enlever les débris et désobstruer l'ouvrage ;
- coupe préventive de la végétation sur environ 10 ml en amont des ouvrages problématiques ;
- travail de débroussaillage ;
- réalisation d'un batardeau pour mise à sec du chantier et/ou système de pompage ;
- désobstruction de l'ouvrage, l'effacement ou le démantèlement de l'ouvrage.

### 5) Gestion des polluants :

Des zones de décharges sauvages peuvent être observées le long de certains cours d'eau. Selon leur nature, ces déchets peuvent engendrer des pollutions plus ou moins conséquentes sur le milieu. Il est donc nécessaire de les enlever.

### 6) Procédure de déclaration loi sur l'eau :

Certains de ces travaux peuvent être soumis à déclaration préalable en application des articles L.214-1 à L.214-3 et R.214-1 du code de l'environnement. Le dossier de déclaration correspondant comprend les pièces énumérées au II de l'article R.214-32 du code de l'environnement et est déposé de préférence sous la forme dématérialisée d'une téléprocédure sur le site <https://entreprendre.service-public.fr>

## ARTICLE 3 : Coûts estimatifs et financement des travaux de restauration

Code ouvrage	Remplacement d'ouvrage	Equipement d'ouvrage	Restauration hydromorphologique	Travaux préparatoires et annexes	Coût tot HT	Coût tot TTC	Part-Agence de l'Eau Seine-Normandie (80%)	Part Ter/Bessin (20%)	Total Agence de l'Eau Seine-Normandie (80%)	Total Ter/Bessin (20%)	Total
Bor_03	12000		20775	1240	34015	40818	32654	8164			
Bor_02	11000			620	11620	13944	11155	2789			
DCor_4	11000			6220	17220	20664	16531	4133			
DCor_04		350		620	970	1164	931	233			
DCor_03	12000			620	12620	15144	12115	3029			
DCor_02		800		620	1420	1704	1363	341			
DCor_3	11000			4745	15745	18894	15115	3779			
DCor_01	350			890	1240	1488	1190	298			
PosaEs_01	17400			620	18020	21624	17299	4325			
DCel_2	11000		7510	1940	20450	24540	19632	4908			
DCel_1	14800		2725	620	18145	21774	17419	4355	241354	60338	301692
Val_4	7900			620	8520	10224	8179	2045			
Val_3	12000			620	12620	15144	12115	3029			
Val_2	10500			1100	11600	13920	11136	2784			
Val_1	6500		1130	620	8250	9900	7920	1980			
Cand_01	11000			620	11620	13944	11155	2789			
Coi_02	350			620	970	1164	931	233			
Coi_01	350			620	970	1164	931	233			
Coi_4			1100	620	1720	2064	1651	413			
Coi_3		14000	11650	620	26270	31524	25219	6305			
Thue_1	13500		565	3340	17405	20886	16709	4177			

Le coût total des travaux est estimé à 301 692 € TTC

#### **ARTICLE 4 : Occupation temporaire des terrains**

La localisation de chaque parcelle concernée par les travaux est présentée en annexe 1. Le syndicat mixte Ter'Bessin est autorisé à occuper temporairement les terrains listés en annexe 2.

Cette autorisation d'occupation temporaire permet au syndicat mixte Ter'Bessin de pénétrer et de faire pénétrer sur les propriétés ainsi définies tout engin et toute entreprise nécessaire aux travaux déclarés d'intérêt général.

#### **ARTICLE 5 : Dispositions à prendre en cas de pollutions**

Toutes les précautions nécessaires sont prises pour éviter les pollutions des cours d'eau, notamment en ce qui concerne les hydrocarbures.

En cas de pollution, les services de la police de l'eau sont prévenus sans délai :

- Office Français de la Biodiversité : [sd14@ofb.gouv.fr](mailto:sd14@ofb.gouv.fr)

- DDTM : [ddtm-se@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-se@calvados.gouv.fr)

#### **ARTICLE 6 : Remise en état des lieux suite aux travaux d'intérêt général**

Toutes dégradations occasionnées par les travaux font l'objet d'une remise en état du site.

#### **ARTICLE 7 : Période de travaux**

Les interventions constituant les travaux d'entretien régulier sur le lit mineur sont réalisées durant les périodes définies à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2022 portant sur l'entretien des cours d'eau.

#### **ARTICLE 8 : Validité de la Déclaration d'Intérêt Général**

La présente déclaration d'intérêt général est accordée pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

#### **ARTICLE 9 : Voies et délais de recours**

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen en application de l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

*1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;*

*2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.*

Le tribunal administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 10: Publication et exécution**

Madame la secrétaire générale, Monsieur le Président du syndicat mixte Ter'Bessin, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État. Un avis sera publié dans deux journaux locaux aux frais du pétitionnaire.

Une copie du présent arrêté sera affichée pendant une durée minimale d'un mois dans les communes de Moulins-en-Bessin, Lingèvres, Hottot-les-Bagues, Saint-Vaast-sur-Seulles et Tessel.

Caen, le 04/04/2024

Pour le Préfet et par délégation,

Responsable de l'Unité Eau

  
Laurent TRAVERT

# Annexe 1 : Carte localisation



Petite RCE

Ouvrages ciblés dans la DIG 2024-2026 sur le bassin de la Seulles



## Annexe 2 : liste des parcelles concernées par les travaux (synthèse travaux - propriétaires)

Code ouvrage	Coordonnées X (mètre [ Lambert93])	Coordonnées Y (mètre [ Lambert93])	Usage	Synthèse des travaux	Coût total TTC estimé	Commune	N° voierie - parcelle	Parcelles attenantes	Nom propriétaire	Adresse propriétaire
Bcr_03	439489,50	6900047,90	Chemin privé carrossable	Remplacement passerelle béton engrin + revêtement carrelé + pose de trottoir + recharge en granulats	40818	Tegay	219	RD (amont)	Sylvie GUBERO	7 rue de la Croix de Dieu 14123 HULLY-SUR-ORNE
							219	RD (aval)		
							218	RD (amont)		
							218	RD (aval)		
Bcr_02	439540,76	6899585,00	Chemin privé carrossable	Remplacement passerelle bois-métal	13944	Tegay	214	RD	Pierre BUELOS Luc et Lydie GUILLOUET René et Lydie GUILLOUET DORRÉ et Denise PAILLÉ	218 Chemin de la Loge 14250 THISEL 218 Chemin de la Loge 14250 THISEL 233 Chemin de la Loge 14250 THISEL 318 Chemin de la Loge 14250 THISEL
							216	RD (amont)		
							217	RD (aval)		
							216	RD (aval)		
Dcr_4	432476,40	6902385,90	Passage traversé de parcelle agricole	Remplacement passerelle bois-métal	20664	Lignères	247	RD (amont)	Laurent et Lydie LEBLANC	233 Chemin de la Loge 14250 THISEL
							247	RD (aval)		
							C88	RD (amont)		
							C87	RD (amont)		
Dcr_04	432469,03	6903011,36	Agrément	Création échancrure dans le seuil	1164	Lignères	C87	RD (aval)	Denise FOULARD	5 rue du Centre 14250 LIGNÈRES
							C87	RD (aval)		
							C60	RD (amont)		
							C60	RD (aval)		
Dcr_03	432562,60	6903017,20	Chemin communal carrossable	Remplacement passerelle béton engrin	15144	Lignères	Chemin local le Coëstige	Pierre et Gisèle GUBBERT (GIA DU PÉRI)	6 place du Souvenir 14250 LIGNÈRES	
							C60			RD (amont)
							C61			RD (aval)
							C60			RD (aval)
Dcr_02	432505,37	6903013,79	Agrément	Création échancrure dans le seuil	1704	Lignères	C61	RD (amont)	Christophe GUILBERT	3 rue du Bourg 14250 LIGNÈRES
							C61	RD (aval)		
							C60	RD (amont)		
							C60	RD (aval)		
Dcr_3	432553,30	6903068,90	Passage traversé de parcelle agricole	Remplacement passerelle bois-métal	18494	Lignères	C69	RD (amont)	Berthé et UNGER et Yvonne FUNK	43 et 45 avenue Jean Mignot 92160 ANTONY
							C69	RD (aval)		
							C60	RD (amont)		
							C60	RD (aval)		
Dcr_01	432751,76	6903646,82	Aucun	Effacement de l'ouvrage	1488	Lignères	C61	RD (amont)	Aasi et Brigitte FAYOL	20 rue du Bourg 14250 LIGNÈRES
							C60	RD (amont)		
							C60	RD (aval)		
							C60	RD (aval)		
Dcr_01	432798,60	6903867,40	Chemin communal carrossable	Remplacement passerelle bois-métal	21624	Lignères	Chemin local le Coëstige	Commune de LIGNÈRES	6 place du Souvenir 14250 LIGNÈRES	
							RD187			RD (amont)
							A184			RD (amont)
							A185			RD (aval)
Dcr_2	433510,00	6899988,10	Passage traversé de parcelle agricole	Remplacement passerelle bois-métal + revêtement en lauzes + recharge en granulats	24540	Hully-sur-Orne	C22	RD (amont)	Christiane et Violante BAUCHEUR	Le Château de Hully 14250 HULLY-SUR-ORNE
							C22	RD (aval)		
							C23	RD (amont)		
							C24	RD (aval)		
Dcr_1	433630,80	6899876,30	Route communale	Remplacement pont cadre + enrobé + recharge en granulats	21774	Hully-sur-Orne	Route de Villers	Commune de HULLY-SUR-ORNE	2 place du Darnet 14250 HULLY-SUR-ORNE	
							C22			RD (amont)
							C24			RD (amont)
							C24			RD (aval)
Val_4	434447,10	6900507,50	Passage traversé de parcelle agricole	Remplacement passerelle bois-métal	10224	Hully-sur-Orne	B142	RD (amont)	Raymond et Irène SAINT-MARTIN	L'au de la Va 14250 HULLY-SUR-ORNE
							B142	RD (aval)		
							B54	RD (amont)		
							B54	RD (aval)		
Val_3	434455,70	6900506,90	Chemin communal carrossable	Remplacement passerelle béton engrin	15144	Hully-sur-Orne	RD187	Commune de HULLY-SUR-ORNE	2 place du Darnet 14250 HULLY-SUR-ORNE	
							B142			RD (amont)
							B128			RD (amont)
							B128			RD (aval)
Val_3	434455,70	6900506,90	Chemin communal carrossable	Remplacement passerelle béton engrin	15144	Hully-sur-Orne	B130	Pierre RENOUARD	Lieu-dit Les Landes 14250 HULLY-SUR-ORNE	
							B54			RD (amont)
							B137			RD (aval)
							B137			RD (aval)
Val_2	434959,90	6900196,80	Route communale	Remplacement pont cadre + enrobé	13920	Hully-sur-Orne	Route de Paris	Commune de Hully-sur-Orne	2 place du Darnet 14250 HULLY-SUR-ORNE	
							B130			RD (amont)
							B209			RD (aval)
							B131			RD (amont)
Val_1	434961,80	6900188,70	Passage traversé de parcelle agricole	Remplacement passerelle bois-métal + pose de trottoir + recharge en granulats	9900	Hully-sur-Orne	B209	Michel HUE	Lieu-dit L'au de la 14310 MONTBENIGNON	
							B209			RD (aval)
							B209			RD (amont)
							B209			RD (aval)
Cant_01	434351,80	6899032,60	Passage traversé de parcelle agricole	Remplacement passerelle bois-métal	13844	Hully-sur-Orne	B235	Philippe et Marie SIMONNE	Le Hully 14250 SAINT-MARTIN-SUR-ORNE	
							B235			RD (aval)
							221			RD (amont)
							221			RD (aval)
Cai_02	435613,09	6898483,72	Aucun	Effacement de l'ouvrage	1164	Saint-Martin-sur-Orne	A193	Yves LE RAY	6 Boulevard des Saïens 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	
							A192			RD (amont)
							A192			RD (aval)
							A193			RD (aval)
Cai_01	435612,51	6898478,82	Aucun	Effacement de l'ouvrage	1164	Saint-Martin-sur-Orne	A192	Yves LE RAY	6 Boulevard des Saïens 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	
							A192			RD (amont)
							A192			RD (aval)
							B06			RD (aval)
Cai_4	435592,30	6898476,30	Route départementale	Recharge en granulats	2064	Saint-Martin-sur-Orne	A201	Yves LE RAY	Hôtel du Département 14035 CAEN CEDEX 1	
							A202			RD (amont)
							A192			RD (amont)
							A206			RD (aval)
Cai_3	435479,60	6898575,20	Aucun	Aménagement d'ouvrage : remblaiement de défilé + revêtement carrelé + recharge en granulats	21524	Saint-Martin-sur-Orne	A202	Yves LE RAY	6 Boulevard des Saïens 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	
							A202			RD (aval)
							A206			RD (amont)
							A206			RD (aval)
Dcr_1	443781,70	6911471,10	Route communale	Remplacement pont cadre + enrobé + recharge en granulats	20886	Montigny-Berlay	Route de Paris Vill	Commune de Montigny-Berlay	11 route de Caudebec 14740 MONTIGNY-BERLAY	
							B05			RD (amont)
							AC103			RD (aval)
							B05			RD (aval)

